APPEL POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ETRANGERES ET REGIONALES

L'apprentissage des langues vivantes joue un rôle important dans l'enrichissement intellectuel et humain des jeunes en les ouvrant à la diversité linguistique, culturelle, conceptuelle. Maîtriser des langues vivantes permet la réalisation de nombreuses « tâches sociales » et la découverte d'autres façons de concevoir le monde. Cet apprentissage est l'occasion de déconstruire les représentations erronées que la société peut avoir sur telle ou telle culture. Il ouvre à la diversité et à la tolérance.
Au-delà des spécificités linguistiques et culturelles, les enseignements de langues vivantes étrangères et régionales dans les établissements scolaires partagent des démarches communes pour atteindre leur objectif :

- pratique et analyse de la langue et la comparaison avec les autres ;
- découverte de patrimoines culturels spécifiques ;
- sensibilisation à la diversité culturelle européenne et mondiale ;
- développement des techniques de communication dans les langues étudiées ;
- construction de repères culturels liés à la langue étudiée (histoire, géographie, littérature, arts...).

Ces dernières années, les langues vivantes étrangères et régionales ont été l'objet de nombreuses réformes tant sur la place du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), les structures (bilangues, européennes...), les programmes (uniques, par notions, sans repères...), les horaires et les effectifs (en baisse pour les premiers, en augmentation pour les seconds), les pratiques (groupes de compétences langagières, îlots...), que sur l'évaluation et les épreuves (niveaux attendus, compétences, certifications, nouvelles épreuves locales au baccalauréat). Le pilotage de la carte des langues enseignées subit une gestion erratique de court terme, sans cap politique lisible au niveau de l'ensemble du territoire national.

La succession de ces décisions, prescriptions et recommandations parfois contradictoires, a suscité et suscite encore débats et interrogations chez les enseignant.e.s, sommé.e.s de se mettre en conformité avec les textes, parfois au mépris de préoccupations didactiques et pédagogiques. Dans le même temps, les conditions d'enseignement se sont dégradées : augmentation du nombre d'élèves à prendre en charge, perte de groupes et enseignement sur deux établissements, voire plus.

Dans ce contexte devenu illisible, l'APLV et le SNES-FSU tiennent à rappeler les conditions d'un enseignement de qualité des langues vivantes dans ce pays :

- diversifier les langues vivantes et ceci à tous les niveaux du système éducatif et sur tout le territoire. La diversification doit être fortement relancée par une politique d'information afin de lutter contre les clichés concernant les langues, par des moyens supplémentaires pour soutenir les langues dites à faible diffusion et les langues régionales notamment, par une redéfinition de la carte des langues.

- donner des conditions dignes de travail : horaires suffisants et cohérents ; effectifs allégés, matériel et autres équipements spécifiques, etc.

- évaluer les expérimentations, avant toute généralisation éventuelle : balado-diffusion, e-twinning, îlots bonifiés, classes inversées... ; ces dispositifs doivent ensuite être proposés dans le respect de l'autonomie et de la responsabilité des enseignants, seuls à même de décider de leurs pratiques.

- clarifier les objectifs assignés aux langues vivantes : la réalisation de tâches et d'activités langagières ne saurait se suffire à elle-même ; elle doit pouvoir alimenter une réflexion sur la langue et la culture cibles ; elle doit permettre la construction d'un acteur social autonome.

- repenser l'évaluation, que ce soit au DNB, au Baccalauréat ou en BTS. L'APLV et le SNES-FSU estiment que des épreuves terminales définies nationalement et anonymes sont les seules à même de permettre une égalité et une équité entre les candidat.e.s. Cela demande une révision urgente des modalités de passation actuelle des épreuves.

Les langues vivantes étrangères et régionales ont un besoin urgent d'une politique nationale, construite, ambitieuse et cohérente. Celle-ci suppose une clarification de la place et des objectifs des langues vivantes en milieu scolaire. Une telle politique ne peut être mise en œuvre dans la précipitation et sans un débat national, ouvert et public, que l'APLV et le SNES-FSU appellent de leurs vœux.

Paris, le 10 mars 2017

APLV : Association des Professeurs de Langues Vivantes
SNES-FSU : Syndicat National des Enseignements de Second degré, membre de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Avec le soutien de :